

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 novembre 2020

AMÉLIORANT LE SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 3470)

SOUS-AMENDEMENT

N ° AS331

présenté par
Mme Florennes

à l'amendement n° AS|274 de M. Isaac-Sibille

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 4, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.